



21 Grande rue
25170 CHAUCENNE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUCENNE
DU 30 octobre 2024 à 20H30

Président de séance : Bernard VOUGNON

Présents : Bernard Vougnon, Alain Roset, Bernard Merger, Yolande Merger, Dominique Robert, Jérôme Radaz, Etienne Pellegrini, Mohammed Oubénaïssa

Procurations : Muriel Bazin a donné pouvoir à Alain Roset

Agnès Allier a donné procuration à Jérôme Radaz

Absents : Coralie Jacquot, Célia SOUSA, Samuel Vuillemin, Marie José Vergon-Trivaudey

Secrétaire de séance : Yolande Merger

Date de la convocation : 21 octobre 2024

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de présents : 8

Nombre de pouvoirs : 2

Suffrages exprimés : 10

1/INFORMATIONS

Jérôme Radaz a pris la parole pour relayer la demande de certains conseillers municipaux de modifier le déroulement de la séance en débutant directement par le point concernant les délibérations afin de permettre, aux élus obligés de quitter la réunion, de prendre part aux votes.

2/DELIBERATIONS

N° 2024/053

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 SEPTEMBRE 2024

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 2 septembre 2024 est soumis à l'approbation des Conseillers Municipaux.

Les élus sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document.

Aucune remarque formulée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance en date du 2 septembre 2024.

N° 2024/054

DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET COMMUNAL N°3

Monsieur le Maire indique aux élus qu'il convient d'ajuster les crédits ouverts au budget communal afin de clôturer les paiements relatifs aux travaux de rénovation du Centre de Vie.

La modification suivante est proposée :

DF 2031/20 Opération Bascule « Frais d'études » :	- 5 500,00 €
DF 2031/20 Opération Mise aux normes Centre de Vie « Frais d'études » :	+ 5 500,00 €

Les totaux des sections restent inchangés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, valide la proposition budgétaire présentée ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

N° 2024/055
RPQS 2023

En vertu de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Présidente d'un établissement public compétent en matière d'eau et/ou d'assainissement doit présenter un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), puis au Conseil de Communauté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Il contient des informations techniques et financières, ainsi que les indicateurs légaux qui permettent d'obtenir une vue d'ensemble de la qualité et des performances du service.

Les RPQS d'eau et d'assainissement 2022, présentés lors du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (GBM) du 26 septembre 2024, ont été adoptés à l'unanimité. La CCSPL, réunie le 3 septembre dernier, a également émis un avis favorable sur ces RPQS.

Conformément à l'article D2224-3 du CGCT, ces RPQS doivent ensuite être présentés à l'assemblée délibérante des communes membres de GBM, qui l'adopteront avant le 31 décembre de l'année qui suit la clôture de l'exercice concerné. Cette adoption doit faire l'objet d'une délibération.

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service. Ils seront transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Le Conseil Municipal prend connaissance des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics d'Eau potable, d'Assainissement Collectif et non collectif de la commune de Chauenne pour l'année 2023.

N° 2024/056
ATELIER COMMUNAL – CHOIX DE L'AMO

Dans le cadre du projet de création d'un atelier communal, un appel d'offres a été lancé pour la recherche d'une Assistante à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

Trois offres ont été reçues et ont été étudiées par la Commission d'Appel d'Offres de la commune qui s'est réunie le lundi 21 octobre dernier.

Monsieur le Maire expose aux élus les conclusions de la Commission, le détail du classement proposé sera annexé à la présente délibération.

Offres :

- Soliha	15 008,00 € H.T	Classée en 1 ^{ère} position
- Ideha	44 920,00 € H.T	Classée en 3 ^{ème} position
- SP Architecture	24 820,00 € H.T	Classée en 2 ^{ème} position

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention des membres présents et représentés :

- accepte l'offre de la société Soliha.

- Autorise le Maire à procéder aux différentes demandes de subvention (Etat, Région, Département, Intercommunalité, etc...).
- et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

N° 2024/057

LOCATION SALLE POLYVALENTE – MODIFICATION DU RÈGLEMENT

Monsieur le Maire indique aux élus qu'en raison de difficultés avec les locations de la salle polyvalente et afin d'éviter toute difficulté avec le ménage post-location, il est proposé d'ajouter un chèque de caution spécial ménage pour les documents nécessaires à la location. Les locataires auront la charge du ménage.

Le montant proposé est de 150 €.

Celui-ci sera rendu si le ménage attendu est effectué et constaté par l'élu référent en fin de location.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **D'instaurer un chèque de caution « ménage » pour la location de la salle polyvalente de 150 €.**
- **De modifier le règlement en conséquence.**

3/ DOSSIERS

➤ **SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT AVANCEMENT**

L'étude du schéma directeur d'assainissement mandaté par GBM et réalisée par le bureau d'études Réalités Environnement entre dans sa deuxième phase.

Cette phase est constituée par une campagne de mesures « nappe basse » et « nappe haute » sur le réseau. Elle a été conduite sur la période du 19 octobre 2023 au 29 novembre 2023. Au cours de cette période, de très importants cumuls pluviométriques ont été constatés puisque 24 évènements pluvieux significatifs ont été enregistrés. Le contexte hydrologique mesuré sur l'année 2023 permet d'observer que cette deuxième phase a été initiée en période de nappe basse (sols pauvres en eau, étiage de la Lanterne) pour évoluer rapidement vers une période de hautes eaux propices à l'observation d'infiltrations d'eaux parasites permanentes. Il ressort de ce constat que les volumes moyens journaliers estimés représentent le double de l'estimation réalisée à partir des consommations d'eau potable. Le débit journalier moyen de temps sec mesuré étant de 304 m³/j. La capacité hydraulique nominale de la station est alors dépassée de 152 % dans ces conditions.

A partir de ces constats, le bureau d'étude a investigué les différents tronçons de collecte des eaux usées. Des inspections nocturnes ont été réalisées par une équipe durant la nuit du 15 au 16 novembre 2023 après une longue période pluvieuse. Elle a permis de mettre en évidence un linéaire de 690m de réseau générant des effluents nocturnes importants. En poursuivant les investigations par des inspections télévisées et par des tests au fumigène, les recherches se poursuivent jusqu'aux producteurs d'eaux usées. 27 branchements individuels ont été recensés et feront l'objet d'une vérification personnalisée.

A l'issue de ces contrôles, la 3^{ème} phase sera activée et concernera les travaux à engager pour un fonctionnement satisfaisant de notre équipement et en fin de traitement un rejet dans le milieu naturel conforme d'une eau propre.

➤ **PROJET STRUCTURANT SECTEUR OUEST cadre du PLUI**

Dans le cadre de l'élaboration du Plui, les élus du secteur Ouest ont manifesté la volonté de réserver des surfaces pour des équipements collectifs de secteur. La réflexion engagée pour la création d'un bassin de natation de secteur (*différend d'une piscine*) ayant déjà fait l'objet d'un consensus, il convenait de déterminer la meilleure localisation, plusieurs communes étant candidates pour recevoir cet équipement. Pour ce faire,

l'Audab a été missionnée pour proposer une méthode permettant un choix éclairé et impartial. Après présentation par les services de l'agence et débat entre les prétendants, la commune de Pouilley-les-Vignes a été retenue comme lieu d'implantation. La surface nécessaire à ce projet de secteur s'additionnera aux surfaces de la future caserne des pompiers et de la prochaine salle des fêtes de Plv.

Les besoins en gymnase et salle de sports se développant (Franois et Plv saturés), la commune de Pirey envisage la réalisation d'un équipement de ce type.

➤ AVANCEMENT PLUI

LE PLUI devrait être adopté en 2026/2027.

Actuellement la phase de recensement des capacités de chaque collectivité en logements nouveaux à partir soit des remplissages de dents creuses ou de perspectives de consommation nouvelle de surfaces est en cours. La difficulté liée à la règle de la prise en compte des surfaces urbanisées depuis 2021 limite très fortement les possibilités d'extension du village. Les réalisations récentes et en particulier le lotissement les Rives de la Lanterne entre en compte pour l'objectif du Zan, (zéro artificialisation nette) nous pénalise. Monsieur le Maire a adressé un courrier à la Présidente de Gbm et au correspondant Plui du secteur pour signifier cette difficulté et pour rappeler également que l'urbanisation du secteur amont de Chauenne n'est pas sans conséquence sur la Lanterne.

➤ VOIRIE

Des problèmes d'évacuation d'eau sont constatés sur le côté droit de la rue de la Maguyotte et des Planches (sens Pelousey-Chauenne), le technicien voirie de Gbm recommande : d'effectuer des arasements, des reprises d'enrobé. Une solution durable serait de mettre en place des bordures (51 € le mètre linéaire sur une longueur de 300 m) pour canaliser l'eau en direction des avaloirs. Du côté gauche les mêmes problèmes sont présents mais aucune solution n'est proposée du fait de la présence proche des champs.

Ces rues étant étroites et la vitesse constatée trop élevée, il serait souhaitable d'y installer des panneaux de limitation de vitesse.

Les élus ont également renouvelé auprès du technicien la demande de prise en charge du gros entretien de la rue des Jardins après un nouveau constat local.

Le balayage de la voirie sera effectué semaine 47.

➤ DIVERS

- La mairie a reçu un courrier de remerciement de la présidente du comité des fêtes pour la subvention attribuée en 2024 et pour la mise à disposition d'un local à la Bascule pour stocker le matériel.
- La société philatélique a annulé la location de la salle des fêtes pour mars 2025. La fête du timbre se tiendra à Pouilley-les-Vignes.
- Les travaux de la Lanterne au moulin de Jéricho seront repris par la société attributaire du chantier. De même, pour la Lanterne, nous rencontrons des problèmes individuels liés à un usage non autorisé de l'espace collectif en bordure du ruisseau.
- Le congélateur de la salle des fêtes est Hors Service.

Fin de séance 22h 25.

Le Maire, Bernard Vougnon

